

**DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ**

\*\*\*\*\*

**DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR NEVILLE GERTZE  
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE  
DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN**

\*\*\*\*\*

**DÉBAT PUBLIC  
SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,  
Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

New York, le 28 octobre 2022

**Monsieur le Président,**

**Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,**

**Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Comité, je félicite le Gabon de la compétence avec laquelle il a présidé le Conseil de sécurité durant le mois d'octobre et je remercie M. Wennesland de son exposé.

**Monsieur le Président,**

Le Comité est très préoccupé par la dangereuse escalade des raids militaires israéliens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Cette situation est profondément déstabilisante et nous éloigne encore davantage du consensus international nécessaire pour parvenir à une paix juste au Moyen-Orient, conformément au droit international et à d'innombrables résolutions des organes de l'ONU, la dernière en date étant la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Les raids militaires israéliens à Jénine et à Naplouse, ainsi que dans d'autres zones du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, aggravent une situation déjà dangereuse et font de nouveaux morts et de nouveaux blessés parmi les civils, notamment des femmes et des enfants.

Rien ne justifie le meurtre de civils. Nous exhortons les parties à apaiser immédiatement les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue dans le plein respect du droit, y compris le droit international humanitaire, et réaffirmons qu'il est impératif de veiller à ce que ceux qui font un usage illégal et excessif de la force soient amenés à répondre de leurs actes, conformément au droit international.

La violence n'est pas la solution.

**Monsieur le Président,**

La situation à Jérusalem mérite une attention renouvelée. Les provocations et les violations répétées du statu quo historique et juridique par Israël, Puissance occupante, à la mosquée Al-Aqsa doivent cesser. Le consensus est clair : ces discours et actes provocateurs attisent les tensions et menacent de déclencher un nouveau cycle de violence inutile. Le Comité réaffirme que le statu quo historique et juridique sur les lieux saints de Jérusalem doit être maintenu et respecté par toutes les parties.

Face à l'expansion continue des colonies de peuplement illégales et à la violence mettant en cause des colons, nous devons prendre des mesures énergiques. La semaine dernière, Israël a approuvé des centaines de nouvelles unités de logement dans le nord de Jérusalem, aggravant ainsi le sort des Palestiniens, qui sont discriminés et dépossédés dans leur propre ville, en violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU sur la question. Ces agissements illégaux renforcent le désespoir des Palestiniens, compromettent la viabilité d'une solution prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et entravent de manière flagrante l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination.

Dans son premier rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, note que l'illégalité de l'occupation israélienne tient au fait « qu'il a été prouvé qu'elle n'était pas temporaire, [qu'elle] vise délibérément à nuire aux meilleurs intérêts de la population sous occupation [et qu'elle] a entraîné l'annexion du territoire occupé ».

Nous demandons à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations, d'inverser la tendance en ce qui concerne la dépossession et le déplacement forcé des Palestiniens et de mettre fin au transfert de sa propre population vers le territoire occupé, auquel il continue de procéder de façon systématique en violation flagrante du droit international humanitaire.

Les colonies de peuplement et les annexions ne sont pas la solution.

**Monsieur le Président,**

Le Comité condamne avec la plus grande fermeté les actes d'Israël consistant à prendre continuellement pour cible la société civile palestinienne et à rétrécir son champ d'action. Les organisations de la société civile sont un pilier de la démocratie, et leur capacité de fonctionner librement est une condition préalable à une société inclusive. Nous demandons à Israël, en tant que Puissance occupante, de respecter ses obligations envers le peuple palestinien, conformément au droit international, notamment en ce qui concerne les droits civils fondamentaux et la liberté d'expression de la population, et de revenir sur sa décision infondée d'interdire six organisations de la société civile palestinienne au motif qu'il s'agirait d'« organisations terroristes ».

Nous demandons également à Israël de lever intégralement le blocus illégal qu'il impose depuis 15 ans à la bande de Gaza et de cesser d'entraver les efforts visant à renforcer les fondements d'un État palestinien vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, notamment

en mettant un terme à toutes les politiques qui ont entraîné une régression du développement de Gaza. Il s'agit là d'un élément primordial pour inverser la forte détérioration de la situation socioéconomique à Gaza et mettre fin à la fragmentation du peuple palestinien.

Un blocus terrestre, aérien et maritime n'est pas la solution.

Nous prenons note avec satisfaction de la généreuse contribution de la communauté internationale aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cependant, l'Office a toujours désespérément besoin d'un financement durable et prévisible pour répondre aux besoins urgents de millions de réfugiés palestiniens et contribuer ainsi à la stabilité au Moyen-Orient. Nous exhortons les États Membres à proroger le mandat de l'UNRWA lorsqu'il fera l'objet d'un vote à la présente session de l'Assemblée générale, ainsi qu'à continuer d'appuyer financièrement l'Office, notamment en envisageant la possibilité d'un soutien budgétaire élargi de la part de l'ONU pour assurer la continuité de ses programmes humanitaires vitaux.

**Monsieur le Président,**

Les violations du droit international, les atteintes aux droits humains et la violence nous éloignent du jour où les Palestiniens pourront jouir de leurs droits inaliénables et obtenir leur indépendance. Il est impératif de rétablir le calme et de créer sur le terrain les conditions favorables à une solution juste et durable de la question palestinienne, élément indispensable à une paix durable au niveau mondial.

Nous saluons la récente signature par les factions palestiniennes de la déclaration d'Alger sur la réconciliation nationale, qui constitue un pas vers l'unité nationale et la tenue d'élections législatives et présidentielle palestiniennes tant attendues. Nous remercions le Gouvernement algérien d'avoir facilité la conclusion de cet accord important.

Il faut cependant aller plus loin. Le statu quo n'est pas tenable. La communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, doit agir sans attendre pour empêcher qu'une situation déjà fragile ne se détériore encore davantage. La seule façon d'aller de l'avant est d'accomplir des progrès visibles vers un horizon politique qui permette de mettre fin à l'occupation israélienne, d'assurer la réalisation des droits du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, et de trouver une solution juste au sort des

réfugiés palestiniens. La Palestine doit devenir un État Membre de l'ONU et occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale.

Le peuple palestinien a besoin de notre solidarité. Depuis ce pupitre, le Comité invite tous les États Membres à assister aux célébrations marquant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui auront lieu le 29 novembre prochain dans la salle du Conseil économique et social. Mettons à profit cet événement solennel pour réaffirmer notre attachement indéfectible aux droits inaliénables du peuple palestinien. Soixante-quinze ans après le Plan de partage de la Palestine établi par l'Assemblée générale, il est grand temps que le peuple palestinien obtienne justice.

**Monsieur le Président,**

Le Comité continuera d'appuyer pleinement tous les efforts visant à parvenir à la solution des deux États, qui verrait Israël et la Palestine vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'injustice ne peut être réparée qu'en appliquant les paramètres qui ont déjà été définis conformément au droit international, aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords précédemment conclus entre les parties, afin de tenir la promesse de la création d'un État de Palestine souverain et indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, au sein duquel le peuple palestinien pourra jouir de sa liberté et vivre dans la paix, la stabilité et la dignité.

Une paix juste et durable est la solution.

\*\*\*\*\*